



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-155

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2016

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-07-28-009 - arrêté 2016 - de délégation de signature de MO 28 07 2016

Modification ADG JFD (10 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-07-28-009

arrêté 2016 - de délégation de signature de MO 28 07 2016
Modification ADG JFD

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté - année 2016 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 617-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG du 06 décembre 2010 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Martine ORIO en qualité de directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor (Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Elise Noguera**, adjointe à la directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor et par ailleurs directrice du site Henri Mondor chargée des affaires générales, **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, **Monsieur Alexandre Fritsch** directeur-adjoint chargé des ressources humaines et **Madame Béryl Godefroy**, directrice-adjointe chargée de la direction des Finances, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

En l'absence de Madame Orio, de Madame Elise Noguera, de Madame Estelle Plan et Monsieur Alexandre Fritsch, M Philippe Le Roux, directeur de l'hôpital Emile Roux , à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

ARTICLE 3 :

Monsieur Alexandre Fritsch, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sabrina Lopez, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Benoît Mournet, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Béryl Godefroy, directrice-adjointe chargée de la direction des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Christophe Chailloleau, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, F, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Claire Verger, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

Madame Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif occupant la fonction de cadre administratif du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène Vidal**, directrice du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur du site Georges Clemenceau et directeur par intérim du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 5 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Frédérique Annane, directeur adjoint à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Jean-François Besset, directeur adjoint à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

- En cas d'empêchement de **Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Frédérique Annane**, directeur adjoint et de **Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

Madame Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Franciane Chipotel Besse, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Véronique Léothier, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Monique Griselin, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier et Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez** directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile Maurice**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Madame Marion Makaroff**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Monsieur Benoît Mournet**, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Anne Christine Batista**, Ingénieur Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Benoît Mournet** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

d) **En cas d'empêchement de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Youness Idrissi, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de **Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances et de **Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

Madame Florence Simoes da Cruz, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Béryl Godefroy, directrice adjointe chargée de la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Youness Idrissi, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de **Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe

chargé de la direction des finances et de **Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

Monsieur Antoine Galimard, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle Plan**, et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Julie Favrolles, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Nicolas Villaume, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Yorick Pichault Lacoste, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Marc Herold, ingénieur à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Serge Magnac, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Edouard Croisile, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, et E) l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Alexandre Charlot, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Brigitte Anne, Coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sylvie**

Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, G, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Dominique Anger, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Fabienne Gonfier, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Isabelle Mabit, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Adeline Krikilion, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour les sites Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sophie Semal, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

h) **En cas d'empêchement de Monsieur Christophe Chailloleau**, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Nathalie Picquet, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Christophe Chailloleau** et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé.

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier, de **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Fabienne Gonfier**, Directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Isabelle Mabit**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Vasseur, directeur du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Frédérique Annane**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Vasseur, directeur par intérim du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Frédérique Annane**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site Joffre Dupuytren,
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur**

Philippe Vasseur a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Béryl Godefroy, directrice adjointe
Youness Idrissi, directeur adjoint
Benoit Mournet, directeur adjoint
Elise Noguera, directrice adjointe du GH
Estelle Plan, directrice adjointe
Alexandre Fritsch, directeur adjoint
Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier
Joëlle Teixier, directrice de la communication
Fabienne Gonfier, directrice des soins

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers
Sophie Marrellec, cadre supérieur de santé
Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière
Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier
Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.
Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif

Henri Mondor

Jean-Frédéric Armogathe, ingénieur agro-alimentaire
Christine Droy, attachée d'administration hospitalière
Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière
Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière.
Catherine Karnycheff, cadre de santé

Site Emile Roux

Philippe Le Roux, directeur
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Jean-François Besset, directeur adjoint
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière
Michel Briend, ingénieur
Daniel Gasnier, adjoint des cadres hospitaliers
Catherine Morvan, adjoint des cadres hospitaliers

Site Joffre Dupuytren

Frédérique Annane, directrice adjointe
Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers
Huguette Bias, adjoint des cadres hospitaliers
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers
Christine L'étang, Technicien supérieur hospitalier
Jacqueline Anastase, cadre de santé
Patrice Lavenue, cadre hôtelier
Adeline Krikilion, cadre supérieur de santé
Nathalie Borau, cadre de santé

Site Georges Clemenceau

Philippe Vasseur, directeur
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière
Mireille Goualc'h, adjoint des cadres hospitaliers
Didier Mariani, cadre supérieur de santé
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers
Edith Tisserant, adjointe des cadres hospitaliers
Sophie Semal, cadre supérieur de santé

ARTICLE 8 : l'arrêté n° 75-2016-04-14-008 du 14 avril 2016 de la Directrice du groupe hospitalier Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 28 juillet 2016

Martine ORIO

Directrice des hôpitaux universitaires
Henri Mondor

